

La facture 2019 risque de déborder



Le gouvernement continuera, l'année prochaine, à subventionner le gaz butane, le sucre et la farine, en attendant l'opérationnalisation du Registre social unique.

À fin novembre, le paiement de la subvention relative aux produits gaziers et sucriers s'est élevé à 12,8 milliards de DH. Les arriérés de la Caisse de compensation dépassent les 3,68 milliards. Ainsi, entre factures payées et créances non encore réglées, le montant de la subvention bondit à 16,48 milliards de DH, alors que la dotation budgétaire dédiée à la Caisse cette année est fixée à 17,67 milliards.

La charge de subvention du gaz butane et du sucre risque de déborder cette année. À fin novembre, le paiement de la subvention relative à ces deux produits s'est élevé à 12,8 milliards de DH. Les arriérés de la Caisse de compensation, eux, dépassent les 3,68 milliards. Ainsi, entre factures payées et créances non encore réglées, le montant de la subvention bondit à 16,48 milliards de DH.

Pour rappel, la dotation budgétaire dédiée à la Caisse de compensation en 2019 est fixée à 17,67 milliards, y com-

pris pour le soutien de la farine nationale de blé tendre.

C'est la facture du gaz butane qui constitue l'essentiel des factures avec 12,7 milliards de DH. Le paiement de la subvention se chiffre à 9,9 milliards de DH et celui des arriérés à près de 2,8 milliards. Pour le sucre, la facture déjà payée aux sociétés concernées a atteint 2,9 milliards de DH alors que les créances non encore réglées se situent à 882,47 millions.

Selon la Caisse de compensation, le cours moyen du gaz butane à l'international a connu le mois dernier sa troisième augmentation par rapport à l'année 2018. Il s'est établi à 485 dollars la tonne, enregistrant ainsi une augmentation de 6% en glissement mensuel et de 12% sur un an. En dépit de cette évolution, la moyenne des cours du gaz butane sur la période de janvier à novembre 2019 affiche une baisse de 21%, en glissement annuel. De ce fait, la subvention unitaire a reculé. À fin novembre, elle enregistre une moyenne

de 44,81 DH pour la bonbonne de 12 kg et 11,81 DH pour celle de 3 kg, contre respectivement 58,92 et 15,34 DH la même période en 2018.

Pour ce qui est du sucre, la moyenne des cours sur les onze premiers mois de l'année n'a pas connu de changement, comparée à la même période de 2018. Ainsi, la subvention forfaitaire par kilogramme est restée stable à 2,8 DH. Rappelons que le mois d'octobre dernier a été marqué par la nomination d'un nouveau gouvernement. La Caisse de compensation est passée dans le giron du ministère de l'Économie, des finances et de la réforme de l'Administration. Le gouvernement El Othmani II continuera, l'année prochaine, à subventionner le gaz butane, le sucre et la farine, en attendant l'opérationnalisation du Registre social unique, en cours de développement avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, qui permettra de coordonner et de restructurer l'ensemble des aides sociales. ■

Moncef Ben Hayoun